

Conseil Municipal

REUNION du 02 Août 2012

Séance à 20h30

Président : Serge VALETTE

Présents : COLOMB Marielle, REVEILLAC Louis,
ALBAGNAC Robert, AUREYRE Marie-Claude, DELMAS
Sylvain, QUERCY Olivier.

Excusés : FALGUIERES Alain, LEGRESY Cécile, VALETTE
Jean-François.

Absente : LACROIX Odile

Date de la convocation : 26 Juillet 2012

1. Adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée et du Causse au Syndicat Mixte du Pays de Figeac pour la compétence SCOT.

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la délibération de la Communauté de Communes en date du 10 Avril 2012. Suite à cette délibération, il convient aux communes membres de délibérer sur cette adhésion. Monsieur le Maire rappelle que cette adhésion ne porte que sur la compétence SCOT.

Après présentation des statuts, le conseil municipal décide d'émettre un avis favorable à l'adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée et du Causse au Syndicat Mixte du Pays de Figeac pour la seule compétence SCOT.

2. Convention Ecole de ASSIER

Le conseil municipal, après lecture de la convention de répartition des dépenses de fonctionnement de l'école publique de ASSIER, émet un avis favorable et donne délégation de signature à Monsieur Serge VALETTE, Maire de la commune de CORN. La participation pour l'année 2011/2012 s'élève à 900€ par élève, soit pour la commune de CORN :
 $3 \text{ élèves} \times 900\text{€} = 2\,700 \text{ €}.$

3. Balade gourmande du 30 Septembre 2012 organisée par REISSA

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une demande d'autorisation d'organisation de balade gourmande le 30 Septembre prochain sur la commune a été formulée par l'association REISSA de Assier. Le conseil municipal, après délibération, émet un avis favorable à cette balade et met à la disposition de l'association, le préau de la salle des fêtes.

4. Plan de financement projet « Aménagement du Bourg »

Suite à la visite de Messieurs MIQUEL et REQUIER parlementaires, le conseil municipal décide d'établir le plan de financement relatif au projet d'Aménagement du Bourg comme suit :

Montant des travaux HT	271 020.45 €
DETR (accordée)	26 250.00 €
Communauté de Communes (sollicitée)	40 000.00 €
Amendes de police (sollicitée)	10 000.00 €
FAPEC (sollicitée)	20 000.00 €
Parlementaires (sollicitée)	10 000.00 €
Conseil général voirie (sollicitée)	35 700.00 €
Conseil Régional (sollicitée)	10 000.00 €

Autofinancement (sur le montant TTC : 324 140.45 €): 172 190.45 €
Dont FCTVA : 56 700 €.

5. Vente d'une parcelle communale à Mr Enrique AZCARATE et Mme Marie-Claude AUREYRE

Madame AUREYRE n'a pas pris part à cette délibération :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que Monsieur Enrique AZCARATE et Madame Marie-Claude AUREYRE seraient acquéreurs de la parcelle de terrain sise lieu-dit « Le Bourg », situé au bord du Célé, pour y construire une terrasse attenante à leur maison.

La commune de Corn est propriétaire de cette parcelle cadastrée C n°615, d'une superficie de 28 m² et le conseil municipal après délibération accepte de vendre ladite parcelle au prix maximum de 50 € (cinquante euros).

Le conseil municipal,

VU la demande de Monsieur Enrique AZCARATE et Madame Marie-Claude AUREYRE,

Etant donné que la parcelle C 615 est propriété de la commune de Corn, dépendant de son domaine privé,

Art 1 : Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente de ce terrain pour un prix maximum de 50 euros.

Art 2 : Décide que la transaction correspondante sera officialisée par un Acte Administratif et autorise Monsieur le Maire à procéder à l'authentification de l'Acte Administratif.

Art 3 : Désigne Madame Marielle COLOMB, 1^{ère} adjointe au maire, et Monsieur Louis REVEILLAC, adjoint au maire, pour représenter la collectivité à l'acte, le Maire étant le seul habilité à authentifier l'acte.

6. VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES COMMUNE N°2

Le Maire expose à l'assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2010, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Désignation des articles			
Num	Libellé	Recettes	Dépenses
60631/011	Fournitures d'entretien		200.00
60636/011	Vêtements de travail		400.00
6064/011	Fournitures administratives		350.00
611/011	Contrat de prestations services		151.00
615221/011	Bâtiments		-1547.00
6455/012	Cotisations pour assurance du perso		86.00
6458/012	Cotisations autres organismes		360.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

7. VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES COMMUNE N°3

Le Maire expose à l'assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2010, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Désignation des articles			
Num	Libellé	Recettes	Dépenses
2161/104	ETAT CIVIL		10.00
2188/117	Autres immobilisations corporelles		-10.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

8. VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES ASSAINISSEMENT N° 2

Le Maire expose à l'assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2010, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Désignation des articles			
Num	Libellé	Recettes	Dépenses
6152/011	Entretien et réparations sur biens		-43.00
706129	Reversement à l'Agence de l'Eau		43.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Le Maire, Serge VALETTE,

Robert ALBAGNAC

Marie-Claude AUREYRE

Marielle COLOMB

Sylvain DELMAS

Olivier QUERCY

Louis REVEILLAC